



Réponse à la pétition du Collège des Bourgmestre et Echevins de Berchem-Sainte-agathe concernant le bassin d'orage Ferme Pie Konijn / Rue du Broek et Sentier du Broek

Aux habitants du quartier de la rue du Broek,

Le Collège des Bourgmestre et Echevins à bien reçu vos craintes concernant le chantier du bassin d'orage et nous comprenons vos inquiétudes. Nous sommes également conscients que cela suscitera des soucis de mobilité dans le quartier mais ces travaux sont indispensables si on veut retrouver un peu de tranquillité lors des grosses pluies de plus en plus fréquentes. Soyez assurés que ce chantier sera particulièrement suivi par nos services pour s'assurer qu'il ne prenne pas de retard et veiller à ce que la vie du quartier puisse se dérouler normalement.

C'est la raison pour laquelle nous avons organisé deux soirées d'information, les 5 septembre et 28 novembre à ce sujet en présence du quartier, des représentants de Vivaqua et des services communaux pour répondre aux questions légitimes que vous vous posez.

Pourquoi un nouveau système d'évacuation ? Il n'est pas possible de créer un bassin d'orage sur le terrain Pie Konijn sans prévoir un nouveau système d'évacuation, et donc un renouvellement des raccordements (dans ce cas un dédoublement égout/eaux pluviales) dans la rue du Broek au départ du carrefour Broek/Maricolles/Grand-Bigard. Ces travaux sont parfaitement maîtrisés dans leurs aspects techniques par Vivaqua.

Assurances et responsabilités. Vivaqua étant le maître d'ouvrage, ce sont leurs assurances et leur responsabilité qui seront engagées en cas de dégâts. Des états des lieux seront réalisés avant les travaux dans toutes les maisons de la rue du Broeck. Vivaqua rappelle d'ailleurs le sérieux et la confiance qu'ils ont dans leurs assurances. Si celles-ci devaient intervenir, Vivaqua ferait pression pour un règlement rapide du sinistre.

Nuisances diverses. Au sujet de vos inquiétudes concernant les nuisances engendrées par la poussière, Vivaqua est tenu par la réglementation à prendre toutes ses dispositions pour éviter ce type de pollution.. Nous y serons attentifs. Pour les nuisibles tels que les rats, si Vivaqua possède les techniques d'élimination de ces nuisibles. Les travaux concernant la pose d'un nouvel égouttage ne devraient pas engendrer ce type de nuisance. Nous y resterons attentifs.

Accès des véhicules de secours. A propos de l'accès aux véhicules de secours dans le quartier, celui-ci sera assuré en tout temps. Il s'agit d'une obligation réglementaire auquel on ne peut se soustraire. Pour les services rendus aux seniors et autres PMR, les trottoirs resteront libres et les cheminements piétons seront assurés.



Contact :

Help.tp@1082berchem.irisnet.be
02/4640474



Accessibilité des maisons en cas de nécessité. En cas de besoin d'intervention dans les habitations pour des raisons privées (déménagements, travaux urgentsetc), cette question sera réglée au cas par cas en concertation avec la firme adjudicataire, la commune et les habitants.

Stationnement. Concernant le stationnement dans le quartier, nous avons demandé au CPAS de mettre à disposition quelques places réservées entre 18h et 7h du matin derrière le bâtiment dont l'accès se fait via la rue du Broek. Une solution sera également recherchée pour le stationnement réservé aux personnes handicapées.

Commerces. Pour les commerçants du quartier, il existe des compensations auxquelles ils peuvent prétendre via le fond de participation (www.fonds.org). Notons que, en cas de difficultés ponctuelles de livraison pour les commerçants, Vivaqua rappelle qu'une solution est toujours envisageable en concertation avec le chef de chantier.

Nuisances de bruit. Pour les nuisances liées au bruit, les travaux sont autorisés en respect de la réglementation du Règlement Régional de l'Urbanisme de 7h à 19h et tout dépassement sera sanctionné immédiatement par un procès-verbal de police.

Information sur le chantier. Concernant l'information sur les travaux, un point de contact sera mis en place. Le chef de chantier, toujours présent sur le chantier, est disponible pour répondre à toutes vos questions. Une réunion de chantier aura lieu toutes les semaines à laquelle le service communication de la Commune sera présent en début de réunion. Un point hebdomadaire sera publié par les services communaux pour tenir informé le quartier de l'évolution du chantier et des éventuels points d'attention particuliers. Le service travaux public sera également disponible pour répondre à vos questions et assurer le relais sur le chantier.

A terme ce bassin d'orage de 2000 m² devrait régler les soucis d'inondation dans le quartier en recueillant les eaux de pluie ou de fonte de neige drainées par la voirie.

Nous sommes convaincus que grâce à la bonne volonté et à la compréhension mutuelle, avec l'attention des services communaux, les difficultés générées par les 300 jours nécessaires à la réalisation de ces travaux d'intérêts publics seront rapidement surmontés et que le quartier retrouvera sa quiétude et sa qualité de vie.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins



Contact :

Help.tp@1082berchem.irisnet.be
02/4640474